



L'an deux mille vingt deux, et le quinze décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

OBJET : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE François, Mme FAUQUET Josée, M. QUENTIN Bernard, Mme BOUCHOT Hélène, M. FARGES Hervé, Mme ZAJDNER Françoise M. MONTILLET Gilles, Mme CAMBET PETIT JEAN Carole, Mme ORAND GABRIEL Delphine, Mme Elsa MANE

Absents excusés : M. ESTRADE Christophe (donne pouvoir à M. CHARRIERE François), M. JURADO Damien

Absente non excusée : Mme LIRON Eline

Secrétaire : M. FARGES Hervé

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
 Nombre de membres en exercice : 14
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de procurations : 01

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu l'article L 1612-11 du CGCT

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14

Vu la délibération n°16-2022 du 18 mars 2022 approuvant le budget primitif

Sous réserve du respect des dispositions des articles L 1612-1, L1612-9 et L 1612-10 du CGCT, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits. En conséquence, la décision modificative suivante est proposée.

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Chap	Article	Montant	Chap	Article	Montant
012	6411 – personnel titulaire	+ 3 000,00	77	7788 – autres produits exceptionnels.	+ 3 000,00
	TOTAL	+ 3 000,00		TOTAL	+ 3 000,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, adopte la décision modificative n°3.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Gard pour contrôle de légalité.



Saint-Dionisy, le 16 décembre 2022
 Le Maire,
 Jean-Christophe GREGOIRE